



ROYAUME DE BELGIQUE - PROVINCE DE HAINAUT
ARRONDISSEMENT DE MOUSCRON

VILLE DE COMINES-WARNETON

**PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU
CONSEIL COMMUNAL DU 30.11.2015.**

PRESENTS :

M. Gilbert DELEU, Bourgmestre-Président;
Mme Marie-Eve DESBUQUOIT, M. Freddy BAELEN, Mme Chantal BERTOUILLE, MM.
Didier VANDESKELDE et Luc DE GEEST, Echevins ;
MM. Didier SOETE, José RYCKEBOSCH, Mme Alice LEEUWERCK, MM. Vincent BATAILLE,
Philippe MOUTON, Mme Carine HEYTE-STAMPER, MM. André GOBEYN, David
KYRIAKIDIS, Mmes Myriam LIPPINOIS, Jeannette CATTEAU-DUGARDIN, Marion HOF, M.
Eric DEVOS, Mme Charlotte GRUSON, MM. Frank EFESOTTI, Patrick DOMICENT, Mme
Fabienne COPPIN et M. David WERQUIN, Conseillers Communaux ;
M. Cédric VANYSACKER, Directeur Général, Secrétaire.

Messieurs Francis GAQUIERE et Stéphane DEJONGHE, Conseillers Communaux, sont
excusés.

Le Conseil Communal se réunit au lieu ordinaire de ses séances.

La séance est ouverte à 20.05 heures sous la présidence de Monsieur Gilbert DELEU,
Bourgmestre, suite à la convocation écrite par le Collège Echevinal en date du 20.11.2015.

Monsieur le Président propose aux membres de la présente assemblée, avant de
procéder à l'examen des points inscrits à l'ordre du jour, de respecter une minute de
silence en mémoire des victimes des attentats de Paris.

Le tirage au sort qui doit déterminer l'ordre des votes donne le résultat suivant :

M.R. – ACTION – P.S. ECOLO

Préalablement à l'examen des points repris à l'ordre du jour de cette séance, Monsieur le
Président informe les membres du Conseil Communal que Madame Claudine BOUCHARD,
Conseillère Communale effective, est démissionnaire à dater du 01.11.2015 et propose
d'en prendre acte officiellement :

Voir annexe.

Monsieur le Président propose ensuite de procéder à l'installation et à la prestation de
serment de Monsieur David WERQUIN, premier suppléant de la liste n°10, étant la même à
laquelle appartenait la Conseillère démissionnaire :

Voir annexe.

Monsieur le Président invite Monsieur David WERQUIN, Conseiller Communal, à prendre part aux travaux de la présente assemblée et propose ensuite au Conseil de passer à l'ordre du jour proprement dit.

Il propose aux membres du Conseil de commencer l'examen des points inscrits à l'ordre du jour par les points 13 à 16 et invite Messieurs Ludovic CLAREBOUT, expert-comptable auprès de la fiduciaire Dekegeleer, et Philippe BERIOT, du cabinet de révisorat d'entreprise REWISE, à présenter les comptes 2013 et 2014 de la régie communale autonome « Régie Foncière ».

13^e objet : Régie Communale Autonome. Régie Foncière. Comptes annuels 2013. Approbation. Décision.

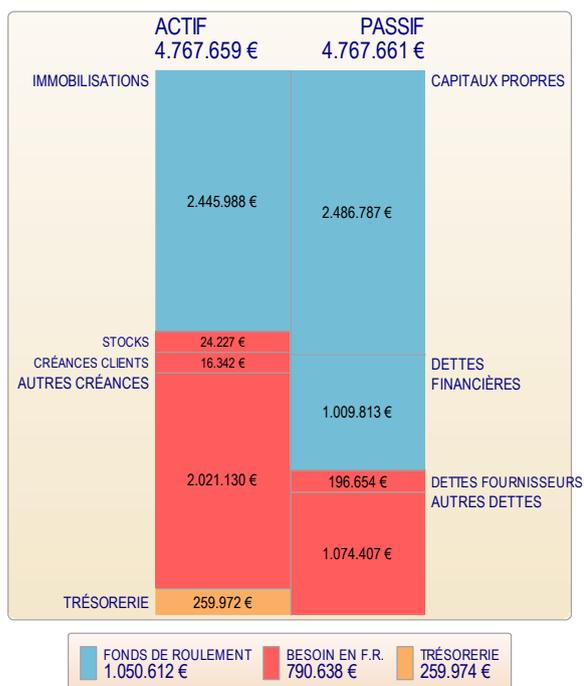
Monsieur Ludovic CLAREBOUT développe, à l'aide de slides, les comptes 2013 et 2014.

Madame Marie-Eve DESBUQUOIT, Echevin, entre en séance.

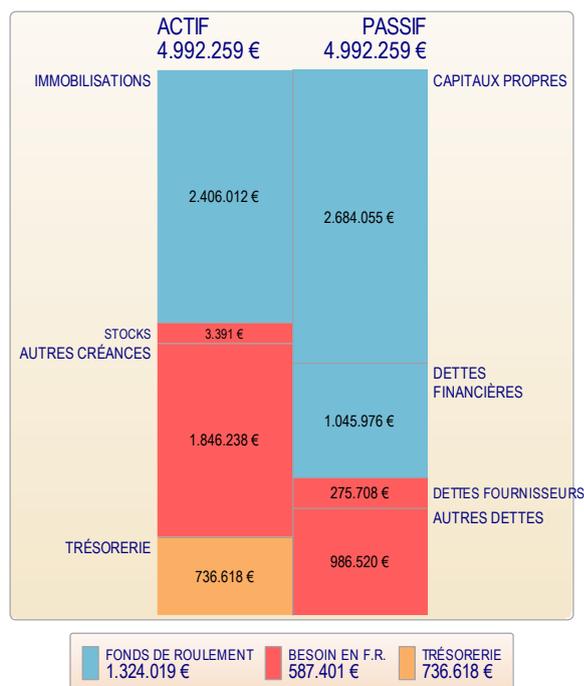
SYNTHÈSE DE L'ACTIVITÉ

	2014	2013	Évolution
Chiffre d'affaires	110.157 €	12.102 €	+98.055 €
Achats consommés	8.736 €	807 €	+7.929 €
Marge commerciale	101.421 €	11.295 €	+90.126 €
Charges de fonctionnement	-34.164 €	-43.499 €	+9.335 € +21,46%
Rémunérations Dirigeant(s)	0 €	0 €	0 €
Rémunérations du personnel	-51.859 €	-1.659 €	-50.200 €
Dotations aux amortissements	-295.473 €	-267.622 €	-27.851 € -10,41%
Autres charges d'exploitation	-2.426 €	-1.646 €	-780 € -47,39%
Résultat d'exploitation	-282.500 €	-303.132 €	+20.632 € +6,81%
Résultat financier	259.164 €	290.093 €	-30.929 € -10,66%
Résultat exceptionnel	0 €	-22.989 €	+22.989 €
Affectation et prélèvement	0 €	0 €	0 €
Résultat avant impôt	-23.336 €	-36.028 €	+12.692 € +35,23%
Impôt société	-20 €	-228 €	+208 € +91,23%
Résultat de l'exercice	-23.356 €	-36.255 €	+12.899 € +35,58%

BILAN AU 31/12/2014



BILAN AU 31/12/2013



Monsieur Didier SOETE, Conseiller Communal, remercie Monsieur CLAREBOUT pour ses travaux et les délais dans lesquels ceux-ci ont été effectués. Il regrette cependant cette opération de « rattrapage » et met en exergue l'avance remboursable, depuis 2011, octroyée par la Ville, mais qui n'est toujours pas en cours de remboursement, à cause des retards et des pertes accumulées au fil des ans. Il estime que dans l'état actuel des choses, la Régie Foncière ne fonctionne pas comme une régie véritablement autonome. Il rappelle que le budget 2016 de la Régie doit être adopté avant la fin de l'année 2015 et se dit interpellé par cet état de fait, même s'il estime que les investissements effectués sont une bonne chose. Il s'interroge sur le personnel communal mis à la disposition de la Régie et se dit interpellé par le faible résultat des locations d'immeubles de la Régie et s'interroge sur le contenu précis de son patrimoine immobilier.

Monsieur Ludovic CLAREBOUT précise que l'intervention communale dans la Régie-volet Centre d'Interprétation « Plugstreet » à ce jour peut être estimée à 13 % et précise que l'avance de la Ville pourra être remboursée, d'importants montants de subsides devant encore être perçus par la Régie.

Monsieur Didier VANDESKELDE, Echevin et Président de la Régie Foncière, précise que :

- les activités de la Régie Foncière ne sont et ne seront pas, de la même manière qu'un musée, bénéficiaires et que l'outil – qu'il faut faire fonctionner – a un coût;
- des mesures de limitation des pertes sont étudiées ;
- si l'investissement du Centre d'Interprétation n'avait pas été effectué par l'intermédiaire de la Régie Foncière, mais l'avait été par la Ville, cette dernière n'aurait pas pu bénéficier du mécanisme du « ruling » (TVA déductible en amont) et aurait dû s'acquitter de la TVA, ce qui aurait constitué une dépense encore plus importante.

Monsieur Philippe MOUTON, Conseiller Communal, intervient comme suit :

« Le groupe ECOLO répond à Mr Vandesselde, que si l'on ne peut considérer le Centre d'interprétation Plugstreet comme ne devant pas être "rentable" au sens purement économique du terme, il en était de même pour d'autres institutions comme le CLP, La MJC, La Maison des Jeunes, etc...

Nous proposons que les rapports établis depuis des années entre de nombreux organismes perdurent et soient constructifs.

Nous rappelons que certains travaux très importants ont été effectués par les ouvriers communaux et que cela est difficilement quantifiable.

Nous pensons que l'Office du Tourisme a beaucoup contribué au succès des événements 14 18, qu'il est souhaitable de lui porter toute l'attention nécessaire.

Nous pensons que le subside accordé par l'Australie sera unique.

Pouvons-nous connaître la situation de la Commune par rapport à Mr Philippe Housiaux ?

Nous proposons qu'à l'avenir les administrateurs de la Régie Foncière utilisent des programmes informatiques qui mettent à jour la comptabilité chaque mois. ».

Messieurs Didier VANDESKELDE, Echevin et Président de la Régie Foncière, Luc DE GEEST, Echevin ayant notamment le Tourisme dans ses attributions, précisent qu'un nouveau mode de fonctionnement dans les activités attachées au tourisme local, activités à centraliser, sont actuellement à l'étude.

Monsieur le Président précise, en ce qui concerne le contentieux avec la firme DIALOGIC, qu'une action est encore pendante en justice et qu'une demande d'intervention (prise en charge de frais) a été introduite auprès de l'UEFA. En ce qui concerne l'amende TVA, il propose d'adresser un courrier au Service Public Fédéral Finances sollicitant l'annulation totale de celle-ci, une moitié ayant déjà fait l'objet d'une annulation.

Après en avoir délibéré, le Conseil décide, à l'unanimité, de marquer son accord sur la proposition susvisée.

Monsieur le Président propose ensuite à Monsieur Philippe BERIOT, du cabinet de révisorat d'entreprises « REWISE », de faire son rapport à la présente assemblée.

Monsieur Philippe BERIOT précise que les retards dans les comptes de la Régie Foncière ont été rattrapés. Il précise ensuite qu'en ce qui concerne les comptes 2013, aucune réserve n'est à apporter et qu'en ce qui concerne les comptes 2014, à l'exception du stock, qui n'a pu faire l'objet, au 31.12.2014, d'une vérification physique sur place, ceux-ci peuvent être approuvés. Il précise que cette réserve n'a qu'une importance tout à fait minime, les activités de la Régie se situant dans le secteur non-marchand. Il précise encore que si l'amende TVA n'avait pas été infligée, les résultats des comptes 2014 auraient été positifs.

Monsieur le Président remercie les intervenants pour la qualité de leur travail et la clarté de leurs explications. Il propose maintenant de passer aux différents votes.

Après en avoir délibéré, le Conseil prend, par 14 voix pour, celles de Monsieur Gilbert DELEU, Bourgmestre, Madame Marie-Eve DESBUQUOIT, Messieurs Freddy BAELEN, Didier VANDESKELDE et Luc DE GEEST, Echevins, Messieurs José RYCKEBOSCH, Vincent BATAILLE, Madame Carine HEYTE-STAMPER, Monsieur David KYRIAKIDIS, Mesdames Jeannette CATTEAU-DUGARDIN, Marion HOF et Charlotte GRUSON, Messieurs Patrick DOMICENT et David WERQUIN, Conseillers Communaux, et 9 abstentions, celles de Madame Chantal BERTOUILLE, Echevin, Monsieur Didier SOETE, Madame Alice LEEUWERCK, Messieurs Philippe

MOUTON et André GOBEYN, Madame Myriam LIPPINOIS, Messieurs Eric DEVOS et Frank EFESOTTI et Madame Fabienne COPPIN, Conseillers Communaux, la résolution suivante :

Voir annexe.

14^e objet : Régie Communale Autonome. Régie Foncière. Comptes annuels 2013. Décharge des membres des organes de gestion et de contrôle. Approbation. Décision.

Après en avoir délibéré, le Conseil prend, par 14 voix pour, celles de Monsieur Gilbert DELEU, Bourgmestre, Madame Marie-Eve DESBUQUOIT, Messieurs Freddy BAELEN, Didier VANDESKELDE et Luc DE GEEST, Echevins, Messieurs José RYCKEBOSCH, Vincent BATAILLE, Madame Carine HEYTE-STAMPER, Monsieur David KYRIAKIDIS, Mesdames Jeannette CATTEAU-DUGARDIN, Marion HOF et Charlotte GRUSON, Messieurs Patrick DOMICENT et David WERQUIN, Conseillers Communaux, et 9 abstentions, celles de Madame Chantal BERTOUILLE, Echevin, Monsieur Didier SOETE, Madame Alice LEEUWERCK, Messieurs Philippe MOUTON et André GOBEYN, Madame Myriam LIPPINOIS, Messieurs Eric DEVOS et Frank EFESOTTI et Madame Fabienne COPPIN, Conseillers Communaux, la résolution suivante :

Voir annexe.

15^e objet : Régie Communale Autonome. Régie Foncière. Comptes annuels 2014. Approbation. Décision.

Après en avoir délibéré, le Conseil prend, par 14 voix pour, celles de Monsieur Gilbert DELEU, Bourgmestre, Madame Marie-Eve DESBUQUOIT, Messieurs Freddy BAELEN, Didier VANDESKELDE et Luc DE GEEST, Echevins, Messieurs José RYCKEBOSCH, Vincent BATAILLE, Madame Carine HEYTE-STAMPER, Monsieur David KYRIAKIDIS, Mesdames Jeannette CATTEAU-DUGARDIN, Marion HOF et Charlotte GRUSON, Messieurs Patrick DOMICENT et David WERQUIN, Conseillers Communaux, et 9 abstentions, celles de Madame Chantal BERTOUILLE, Echevin, Monsieur Didier SOETE, Madame Alice LEEUWERCK, Messieurs Philippe MOUTON et André GOBEYN, Madame Myriam LIPPINOIS, Messieurs Eric DEVOS et Frank EFESOTTI et Madame Fabienne COPPIN, Conseillers Communaux, la résolution suivante :

Voir annexe.

16^e objet : Régie Communale Autonome. Régie Foncière. Comptes annuels 2014. Décharge des membres des organes de gestion et de contrôle. Approbation. Décision.

Après en avoir délibéré, le Conseil prend, par 14 voix pour, celles de Monsieur Gilbert DELEU, Bourgmestre, Madame Marie-Eve DESBUQUOIT, Messieurs Freddy BAELEN, Didier VANDESKELDE et Luc DE GEEST, Echevins, Messieurs José RYCKEBOSCH, Vincent BATAILLE, Madame Carine HEYTE-STAMPER, Monsieur David KYRIAKIDIS, Mesdames Jeannette CATTEAU-DUGARDIN, Marion HOF et Charlotte GRUSON, Messieurs Patrick DOMICENT et David WERQUIN, Conseillers Communaux, et 9 abstentions, celles de Madame Chantal BERTOUILLE, Echevin, Monsieur Didier SOETE, Madame Alice LEEUWERCK, Messieurs Philippe MOUTON et André GOBEYN, Madame Myriam LIPPINOIS, Messieurs Eric DEVOS et Frank EFESOTTI et Madame Fabienne COPPIN, Conseillers Communaux, la résolution suivante :

Voir annexe.

1^{er} objet : Approbation du P.V. de la séance du Conseil Communal du 26.10.2015.

Monsieur le Président propose au Conseil d'approuver le procès-verbal de la séance du 26.10.2015.

Monsieur Frank EFESOTTI, Conseiller Communal, signale que les déficiences à l'éclairage public de la chaussée de Wervicq au niveau de l'école Saint-Henri située au Godshuis (1 lampe sur 2 fonctionne) sont toujours d'actualité.

Monsieur Philippe MOUTON, Conseiller Communal, intervient comme suit :

« Je veux intervenir à propos du point ajouté par ECOLO au conseil du 26 octobre dernier. Il y était question également des nuisances sonores.

Des mesures de bruit ont été effectuées par le département de la Police et des Contrôles. Par Mr Malingreau en particulier du 28 septembre au 7 octobre. La situation est infractionnelle. Le niveau sonore est beaucoup trop élevé par rapport aux normes imposées. Ce rapport constitue une source officielle très importante.

Le niveau sonore de journée est tellement perturbé par le trafic des poids lourds se rendant sur les deux sites de CL Warneton. Le bruit du charroi n'étant pas pris en compte dans le calcul du bruit particulier de l'entreprise, les périodes diurnes sont donc inexploitable. On peut malgré tout en conclure que la maison - des époux Hommez - est invivable.

Trois données essentielles du problème :

1) *Le trafic des camions est limité de nuit vers l'usine de frites par le permis unique.*

2) *Le bruit des frigos des camions sur le parking n'est pas du bruit de charroi. Il doit donc être intégré dans le calcul du bruit particulier de l'entreprise.*

3) *Les transports vers le stock de la chaussée du Pont Rouge sont interdits la nuit.*

Il a été donné à l'exploitant un avertissement avec mise en conformité immédiate. ».

Monsieur Didier SOETE, Conseiller Communal, précise que de ces documents, il ressort bien que l'usine est en infraction et ne respecte pas les conditions d'exploiter et, en ce qui concerne le 23^{ème} objet - traité à huis clos, qu'il ne souhaite pas revoir le sujet traité par le Collège Echevinal.

Monsieur le Président précise :

- qu'en ce qui concerne la gestion de l'éclairage public situé le long des voiries régionales, les instructions, venant de l'antenne de Charleroi, le suivi sur le terrain n'est pas chose évidente et que des rappels ont été effectués par le secrétariat communal ;
- qu'en ce qui concerne les nuisances produites par la S.A. CL Warneton, la Police de l'Environnement (D.P.E.) est compétente pour les infractions sur le site et pas pour les infractions en dehors du site, qui relèvent, elles, des compétences communales. Il précise à ce sujet qu'il a personnellement demandé aux services de la Police Locale de procéder à des contrôles de la situation et de veiller à ce que les camions ne soient plus une source de nuisances. Il précise encore que le permis unique prévoit que les camions ne sont pas autorisés à rouler sur le site et sur les accès à celui-ci pendant certaines heures.

Monsieur Eric DEVOS, Conseiller Communal, précise qu'absent lors de cette séance, il s'abstiendra sur ce point.

Monsieur David WERQUIN, Conseiller Communal, précise qu'étant non encore installé Conseiller Communal à cette séance, il s'abstiendra également sur ce point.

Après en avoir délibéré, le Conseil décide, par 21 voix pour, celles de Monsieur Gilbert DELEU, Bourgmestre, Madame Marie-Eve DESBUQUOIT, Monsieur Freddy BAELEN, Madame Chantal BERTOUILLE, Messieurs Didier VANDESKELDE et Luc DE GEEST, Echevins, Messieurs Didier SOETE, José RYCKEBOSCH, Madame Alice LEEUWERCK, Messieurs Vincent BATAILLE, Philippe MOUTON, Madame Carine HEYTE-STAMPER, Messieurs André GOBEYN, David KYRIAKIDIS, Mesdames Myriam LIPPINOIS, Jeannette CATTEAU-DUGARDIN, Marion HOF, Charlotte GRUSON, Messieurs Frank EFESOTTI, Patrick DOMICENT et Madame Fabienne

COPPIN, Conseillers Communaux, et 2 abstentions, celles de Messieurs Eric DEVOS et David WERQUIN, Conseillers Communaux, d'approuver le P.V. de la séance du Conseil Communal du 26.10.2015, tel qu'il a été rédigé par le Secrétaire.

Le P.V. de la séance du Conseil Communal du 26.10.2015 sera inséré dans le registre aux délibérations du Conseil Communal.

2^e objet : Règlement complémentaire de police relatif à la réservation d'un emplacement de stationnement pour personnes à mobilité réduite à 7780 Comines-Warneton dans la rue d'Houthem, n°28. Arrêt.

Après en avoir délibéré, le Conseil prend, à l'unanimité, la résolution suivante :

Voir annexe.

3^e objet : Règlement complémentaire de police relatif au stationnement à durée limitée instauré dans les centres villes de 7780 Comines et de 7783 Le Bizet (zones bleues). Evaluation. Communication.

Monsieur le Président propose au Conseil de prendre connaissance de l'évaluation des zones bleues récemment instaurées à Comines-centre et au Bizet.

Il précise que cet objet a été développé en détails, par les soins de Monsieur Sébastien DAUCHY, Chef de Zone auprès de la Police Locale, lors des réunions de la Commission Communale des Travaux et de Sécurité réunie en sa séance du 17.11.2015 et de la Commission communale Consultative d'Aménagement du Territoire et de Mobilité en sa séance du 24.11.2015. Il précise qu'il en résulte que les objectifs poursuivis par la mise en place des zones bleues, à savoir une plus grande rotation sur les emplacements de parking public situé devant les commerces et l'amélioration de la mobilité dans les centres-villes, sont atteints.

Monsieur Philippe MOUTON, Conseiller Communal, intervient comme suit :

« Dans le rapport exposé durant la séance de la commission il a été mis en évidence que les fonctionnaires étaient très régulièrement victimes de réactions agressives de la part des contrevenants. Le groupe Ecolo prend cette situation très au sérieux. ».

Après en avoir délibéré, le Conseil décide de prendre acte de ces informations et de les classer au dossier ad hoc.

4^e objet : Fabrique d'Eglise Saints-Pierre et Paul de Ploegsteert. Budget pour l'année 2016. Approbation. Décision.

Monsieur le Président propose au Conseil d'approuver le budget pour l'année 2016 de la Fabrique d'Eglise Saint-Pierre et Paul de Ploegsteert.

Monsieur André GOBEYN, Conseiller Communal, souhaite savoir si des interventions sont prévues au plancher du bâtiment de l'église.

Après avoir entendu les explications de Monsieur le Président, qui précise qu'il n'y a pas d'accord du pouvoir subsidiant sur ce point et que des contacts ont été pris avec les autorités régionales afin de pouvoir utiliser la donation Derycke pour réaliser ces travaux, et en avoir délibéré, le Conseil prend, à l'unanimité, la résolution suivante :

Voir annexe.

5^e objet : Fabrique d'Eglise Saints-Pierre et Paul de Warneton. Modification budgétaire n°1 de l'exercice 2015. Approbation. Décision.

Après en avoir délibéré, le Conseil prend, à l'unanimité, la résolution suivante :

Voir annexe.

6^e objet : Plan d'Investissement 2017-2018. Place de la Rabecque à Ploegsteert. Rénovation de la Place et de l'égouttage. Marché public de services. Projet, cahier spécial des charges et devis. Approbation. Fixation du mode de passation du marché et des critères de sélection. Décision du 23.06.2014 (14^{ème} objet) relative à la délégation de maîtrise d'ouvrage à l'intercommunale IPALLE. Retrait. Décision.

Monsieur le Président propose au Conseil de lancer un marché public de services tendant à la rénovation de la Place de la Rabecque à Ploegsteert et de l'égouttage, d'approuver les projet, cahier spécial des charges et devis et de fixer les mode de passation du marché et les critères de sélection. Il propose également au Conseil, étant donné que les travaux initialement prévus ne sont plus nécessaires au vu de l'intervention (pose de tarmac) effectuée pour le Service Public de Wallonie sur le tronçon de la rue d'Armentières compris entre la Place de la Rabecque et la rue Sainte-Marie, de retirer sa décision du 23.06.2014 (14^{ème} objet) relative à la délégation de maîtrise d'ouvrage à l'Intercommunale IPALLE.

Monsieur Philippe MOUTON, Conseiller Communal, intervient comme suit :

« Lors de précédentes discussions sur ce projet, il était question d'éviter les inondations dans la rue du Romarin. Le groupe ECOLO veut souligner l'importance de préserver les zones Natura 2000 dans les Bois de Ploegsteert et du Gheer. Ces zones sont situées en amont du village de Ploegsteert font fonction d'éponge et ralentissent le flux vers le village de Ploegsteert. ».

Il rappelle également qu'un projet d'urbanisation (le « R.U.E. ») du centre de Ploegsteert avait été initié en son temps et souhaite savoir où en est ce projet.

Après avoir entendu les explications complémentaires de Monsieur le Président, qui précise qu'en ce qui concerne les inondations, la commune a forcé, suite à son intervention, son inscription dans le projet « LYSE » porté par la Province de Flandre Occidentale et rappelle que l'Intercommunale IPALLE a été chargée d'étudier l'ensemble de l'entité sur ce point et estime, en ce qui concerne le dossier du R.U.E. (rapport urbanistique et environnemental) de Ploegsteert, que le lieu se prête à une urbanisation si la question de la sortie de cette zone est résolue et qu'une réunion de travail est prévue sur ce sujet dans les prochaines semaines avec l'administration wallonne, et en avoir délibéré, le Conseil prend, à l'unanimité, la résolution suivante :

Voir annexe.

7^e objet : Adhésion au Service d'Aide aux Communes proposé par l'Intercommunale Ipalle – secteur Eau. Décision.

Monsieur le Président propose au Conseil d'adhérer au service d'aide aux communes (S.A.C.) proposé par l'Intercommunale IPALLE, dans son secteur « Eau ».

Monsieur Philippe MOUTON, Conseiller Communal, intervient comme suit :

« Il faudrait se soucier de la qualité de l'eau du ruisseau de la Haute-Planche et de son affluent le Gladjebeek qui sont en situation d'égout à ciel ouvert. Cette situation est visible depuis la chaussée de Ten Brielen. J'invite les fonctionnaires d'Ipalle à aller observer les rives de ce petit affluent afin de se rendre compte du degré de pollution qui s'y développe.

Il serait bon également de synchroniser les projets entre les intercommunales.

Je me permets de signaler qu'au lieu de vendre à un industriel des terrains qu'il ne pourra pas utiliser, il aurait été intéressant de les proposer à Ipalle. L'IEG aurait pu garder ses terrains marécageux en contrebas de l'entreprise Nicolas Braem et y développer un projet avec Ipalle par exemple. Il serait bon également que vous cessiez Mr le Bourgmestre de sans cesse reprocher aux administrations flamandes d'inonder la Wallonie. Les nouveaux boisements, ainsi que les creusements de mares et les aménagements des bassins des affluents de la Lys dans la région de Kemmel, Hollebeke et Zandvoorde sont faits dans l'esprit que propose Ipalle. »

Monsieur Didier SOETE, Conseiller Communal, souhaite savoir où en est le dossier de permis unique déposé par l'entreprise S.P.R.L. N. BRAEM pour le site de Comines et ce qu'il en est du site de Bas-Warneton.

Monsieur le Président précise que :

- l'adhésion au service S.A.C. permettra de bénéficier d'un montant de l'ordre de 160.000 € sous forme de « droit de tirage » ;
- le cours d'eau « Haute Planche » est un cours d'eau provincial et est géré, à travers une convention conclue entre la Province de Hainaut et la Province de Flandre Occidentale, par la Province de Flandre Occidentale. Il précise que la volonté en Flandre est de faire s'écouler au plus vite les eaux passant sur son territoire vers la Lys, donc via Comines. Il précise que ce projet n'a pas été retenu dans le cadre du projet « LYSE », ce qui est dommageable pour l'entité ;
- l'entreprise N. BRAEM n'avait pas été obligée de procéder à l'acquisition de l'entièreté de la parcelle évoquée, une partie de celle-ci étant gérée par l'association Wielewaal ;
- le permis unique sollicité par la S.P.R.L. N. BRAEM avait fait l'objet de 2 recours et que le Ministre Wallon compétent n'avait pas reçu favorablement ceux-ci.

Après en avoir délibéré, le Conseil prend, à l'unanimité, la résolution suivante :

Voir annexe.

8^e objet : Création d'une voirie débouchant sur le chemin des Sept Gildes à Warneton. Dénomination. Décision.

Après en avoir délibéré, le Conseil prend, à l'unanimité, la résolution suivante :

Voir annexe.

9^e objet : Intercommunale IFIGA. Assemblée générale extraordinaire du 15.12.2015. Approbation des points inscrits à l'ordre du jour. Décision.

Après en avoir délibéré, le Conseil prend, à l'unanimité, la résolution suivante :

Voir annexe.

10^e objet : Intercommunale IPALLE. Assemblée générale du 16.12.2015. Approbation des points inscrits à l'ordre du jour. Décision.

Après en avoir délibéré, le Conseil prend, à l'unanimité, la résolution suivante :

Voir annexe.

11^e objet : Intercommunale Gaselwest. Assemblée générale extraordinaire du 17.12.2015. Approbation des points inscrits à l'ordre du jour, de la modification de la raison sociale et de l'objet social, de l'opération de scission partielle proposée, en ce compris les statuts de Gaselwest-Zuid, société nouvelle à créer, de l'opération de fusion, en ce compris la modification des statuts d'Eandis Assets et la définition du mandat. Décision.

Après avoir entendu les explications complémentaires de Monsieur le Président et en avoir délibéré, le Conseil prend, à l'unanimité, la résolution suivante :

Voir annexe.

11^e objet a : Intercommunale IEG. Assemblée générale extraordinaire du 17.12.2015. Approbation des points inscrits à l'ordre du jour. Décision.

Monsieur le Président propose d'approuver les points inscrits à l'ordre du jour de l'assemblée générale extraordinaire de l'Intercommunale IEG du 17.12.2015.

Monsieur Didier SOETE, Conseiller Communal, souhaite obtenir quelques explications complémentaires sur le quai prévu le long de la Lys à hauteur de la chaussée du Pont Rouge à Warneton, sur ce qu'il advient du zoning des 4 Rois et de Bas-Warneton et sur la voirie RN58A.

Monsieur Philippe MOUTON, Conseiller Communal, intervient en ces termes :

« Nous voulons soulever les contradictions de la commune dans sa gestion du territoire. L'urbanisation grignote partout les terres agricoles. Le rapport IEG signale en 20 ans 300 ha vendus pour l'industrie. Sans compter que sur Comines-Warneton, 55 ha seront disponibles bientôt. Cela représente plus de 20 fermes.

Le territoire de Mouscron étant sursaturé par l'industrie et l'urbanisation, et sachant que la vente de terrains est une source de revenus très importante pour l'IEG, nous craignons que Comines Warneton devienne la vache à lait de l'intercommunale par la vente de terrains de plus en plus nombreux.

Nous voulons relever un manque de précision par rapport aux surfaces pour exemple la presse révèle à Bas-Warneton 10 ha au lieu de 7,5 ha ? Très peu de surfaces explicites sont présentes dans le rapport.

Nous voulons encore dénoncer le fait que vous trompez les gens dans des réunions citoyennes en balayant du débat les projets sensibles. Pour preuve le rapport suivant présent sur le site de la ville.

Voir ci-dessous. Extrait du rapport décrivant la réunion citoyenne du Bizet en février 2014.

La question est posée par moi-même en février 2014. La réponse vient du Bourgmestre et de Mr Vandesselde.

Aménagement du territoire-urbanisme

On ne parle pas de la future Zone Artisanale projetée entre le chemin de la Blanche et la Drève des Rabecques ? ce projet n'a encore rien de concret à l'heure actuelle. Si ça se fait, c'est à très long terme. Il n'y a aucune possibilité aussi longtemps qu'il n'y a pas de liaison entre le rond-point du faubourg et la rue du Touquet. Or il n'y a plus personne pour étudier ce projet au niveau du Service Public de Wallonie (S.P.W.) donc rien n'avance. Le conseil communal a tracé une « ligne » figurant le possible futur tracé de cette route mais il n'y a rien de plus.

D'autre part, nous voulons signaler qu'un Bourgmestre est en plein droit de jouer de son influence pour refuser une décision de la région en ce qui concerne la révision du plan de secteur. Pour preuve la lecture d'un extrait du PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL COMMUNAL DU 30 JUIN 2014 à Mouscron

17ème Objet : RÉVISION DU PLAN DE SECTEUR DE MOUSCRON-COMINES EN APPLICATION DE L'ARTICLE 42 BIS DU CWATUPE – INSCRIPTION D'UNE ZONE D'ACTIVITÉ ÉCONOMIQUE INDUSTRIELLE DITE « MARHEM » À MOUSCRON

M. le PRESIDENT : La majorité propose d'émettre un avis défavorable à l'inscription au lieu-dit « Marhem » d'une zone d'Activité Economique Industrielle (ZAEI), d'émettre un avis défavorable à l'inscription au lieu-dit « Marhem » d'un périmètre de réservation pour une voirie régionale etc...

Voilà la preuve que les Bourgmestres peuvent refuser des projets de la Région. La réponse de Madame Vienne nous apprend d'autres éléments importants. Je fais lecture de sa réponse à Mr Gadenne.

Mme VIENNE : Monsieur le Bourgmestre. Je m'étonne donc qu'à l'IEG il y ait eu un vote favorable lié à ce projet alors que la même majorité propose maintenant un vote défavorable. Je pense qu'il faut de la cohérence. Cela me désole dans la mesure où ce dossier nous l'avons travaillé pendant des années etc...

On y apprend donc qu'à l'IEG on prépare des projets pendant des années. Si des administrateurs mouscronnois préparent des projets de zonings durant les réunions à l'IEG, ceux qui viennent de Comines Warneton le font évidemment aussi. C'est bien certainement le cas pour les projets du port au Pont Rouge, des Quatre Rois, du Bizet. »

Monsieur Didier VANDESKELDE, Echevin, précise qu'au sein de l'Intercommunale IEG, chaque commune dispose de ses propres comptes et que dès lors, la crainte évoquée n'est pas avérée.

Monsieur le Président précise :

- en ce qui concerne le projet de quai à Warneton, qu'il y a effectivement urgence, au vu des délais européens, à réaliser ce projet et qu'il n'y a pas lieu de refuser un projet pouvant bénéficier de subventionnements européens et régionaux importants (3.600.000 €) ;*
- en ce qui concerne le zoning des 4 Rois, que des entrepreneurs sont intéressés de s'y implanter, mais précise que la confidentialité des affaires s'oppose à ce qu'un débat ait lieu sur ce sujet au sein de cette assemblée. Il précise que les démarches administratives (signature des arrêtés ministériels) sont en cours et rappelle encore que l'implantation de ce zoning accuse un retard de l'ordre de 20 ans et qu'il a dû se battre pour que le zoning voit le jour ;*
- en ce qui concerne la RN58A, lors de la réunion de la Commission Provinciale de Sécurité Routière du S.P.W. – Routes à Mons, il a été décidé de proposer au Ministre de limiter la vitesse à 90km/h sur l'entièreté de la R.N.58A, d'ouvrir la circulation aux charrois agricoles et de prendre les contacts avec les autorités françaises (les Maires de Warneton, de Deûlémont et de Frelinghien et le Préfet du Nord Pas-de-Calais) pour obliger les poids lourds et le charroi agricole d'emprunter le Pont du Badou. Il en résultera qu'il n'y aura plus de poids lourds entre Warneton-France et la R.N.58A – accès et sortie de Warneton – comme c'est le cas actuellement, sauf circulation locale et que les charrois agricoles – sauf circulation locale – ne seront plus déviés vers les centres de Comines, Bas-Warneton et Warneton et ce, afin d'assurer au mieux la sécurité des cyclistes et des usagers faibles (écoles et piétons).*

Après en avoir délibéré, le Conseil prend, par 14 voix pour, celles de Monsieur Gilbert DELEU, Bourgmestre, Madame Marie-Eve DESBUQUOIT, Messieurs Freddy BAELEN, Didier VANDESKELDE et Luc DE GEEST, Echevins, Messieurs José RYCKEBOSCH, Vincent BATAILLE, Madame Carine HEYTE-STAMPER, Monsieur David KYRIAKIDIS, Mesdames Jeannette CATTEAU-DUGARDIN, Marion HOF, Charlotte GRUSON, Messieurs Patrick DOMICENT et David WERQUIN, Conseillers Communaux, 7 abstentions, celles de Madame Chantal BERTOUILLE, Echevin, Monsieur Didier SOETE, Madame Alice LEEUWERCK, Monsieur André GOBEYN, Madame Myriam LIPPINOIS, Monsieur Eric DEVOS et Madame Fabienne COPPIN, Conseillers Communaux, et 2 voix contre, celles de Messieurs Philippe MOUTON et Frank EFESOTTI, Conseillers Communaux, la résolution suivante :

Voir annexe.

12^e objet : Marché stock de fournitures. Acquisition de matériaux de voirie. Période du 01.03.2016 au 28.02.2017. Fixation du mode de passation du marché et des critères de sélection. Approbation du cahier spécial des charges et de l'avis de marché. Décision.

Après en avoir délibéré, le Conseil prend, à l'unanimité, la résolution suivante :

Voir annexe.

17^e objet : Régie Communale Autonome. Régie Foncière. Conseil d'Administration. Désignation des 7 membres conseillers communaux. Décision.

Après en avoir délibéré, le Conseil prend, à l'unanimité, la résolution suivante :

Voir annexe.

18^e objet : Programme transfrontalier Interreg V-a « Coopération territoriale européenne » France- Wallonie-Vlaanderen. Projet AGRusLand- vers une agriculture urbaine et périurbaine transfrontalière durable et responsable. Introduction du dossier. Décision.

Après en avoir délibéré, le Conseil prend, à l'unanimité, la résolution suivante :

Voir annexe.

19^e objet : Programme transfrontalier Interreg V-a « Coopération territoriale européenne » France- Wallonie-Vlaanderen. Projet T.E.C. Tous Eco Citoyens. Introduction du dossier. Décision.

Après en avoir délibéré, le Conseil prend, à l'unanimité, la résolution suivante :

Voir annexe.

20^e objet : Programme transfrontalier Interreg V-a « Coopération territoriale européenne » France- Wallonie-Vlaanderen. Projet VALYS – Parc de la Lys. Introduction du dossier. Décision.

Monsieur le Président propose au Conseil d'adopter le projet de dossier intitulé « Projet VALYS – Parc de la Lys » à introduire dans le cadre du programme transfrontalier Interreg V-a « Coopération territoriale européenne » France- Wallonie-Vlaanderen, projet dont il développe les grandes lignes (partenaires, objectifs, sources de financement, ...).

Monsieur Philippe MOUTON, Conseiller Communal, intervient en ces termes :

« Avez-vous déjà un répertoire des richesses naturelles de la commune souvent en corrélation avec les zones inondables le long de la Lys ? La majorité est en contradiction ici aussi de par les projets multiples d'urbanisation dans la vallée de la Lys. Nous avons demandé au PCDN de bien vouloir observer les plantes qui se développent dans les bras morts de la Lys à Comines et à Warneton. Il est possible que cela soit une plante envahissante. ».

Après avoir entendu les explications complémentaires de Monsieur le Président, qui précise que ces dossiers feront l'objet d'un suivi, et en avoir délibéré, le Conseil prend, à l'unanimité, la résolution suivante :

Voir annexe.

21^e objet : Programme transfrontalier INTERREG V-a France-Wallonie-Vlaanderen. Intégration de la Ville de Comines-Warneton comme partenaire dans des projets INTERREG en cours. Introduction d'actions. Décision.

Monsieur le Président propose au Conseil d'adopter le projet de dossier intitulé « Cap sur la rivière d'Or » dans le cadre des projets Interreg, projet dont il développe les grandes lignes (partenaires, objectifs, sources de financement, ...).

Monsieur André GOBEYN, Conseiller Communal, estime important d'intervenir au niveau de la Lys à Warneton en vue de procéder au désenvasement du bras faisant face au centre de Warneton.

Monsieur le Président précise que des travaux ont déjà été faits et que l'un des objectifs de ce projet est qu'il soit procédé à un désenvasement du bras de la Lys et que la mise en valeur du centre de la Brasserie et de ses abords (quai Verboeckhoven, ...) puisse être effectuée.

Après en avoir délibéré, le Conseil prend, à l'unanimité, la résolution suivante :

Voir annexe.

22^e objet : Finances communales. Festival Floral « Comines Europe ». Réception liée au 25^{ème} anniversaire du concours floral. Demande d'une subvention communale exceptionnelle de 500 €uros. Examen. Décision.

Après en avoir délibéré, le Conseil prend, à l'unanimité, la résolution suivante :

Voir annexe.

23^e objet : Personnel communal. A.S.B.L. Comines Contact Culture. Convention de mise à disposition. Approbation. Délégation. Décision.

Après en avoir délibéré, le Conseil prend, à l'unanimité, la résolution suivante :

Voir annexe.

24^e objet : Personnel communal. A.S.B.L. S.I.D.E.C.. Convention de mise à disposition. Approbation. Délégation. Décision.

Après en avoir délibéré, le Conseil prend, à l'unanimité, la résolution suivante :

Voir annexe.

25^e objet : Personnel communal. A.S.B.L. Euro Delta Center. Convention de mise à disposition. Approbation. Délégation. Décision.

Après en avoir délibéré, le Conseil prend, à l'unanimité, la résolution suivante :

Voir annexe.

26^e objet : Personnel communal. Aides à la Promotion de l'Emploi (A.P.E.). Décret du 25 avril 2002. Secteur Pouvoirs Locaux. Cession de points à la Régie Communale Autonome « Régie Foncière ». Prolongation pour l'année 2016. Décision.

Après en avoir délibéré, le Conseil prend, à l'unanimité, la résolution suivante :

Voir annexe.

27^e objet : Personnel communal. Octroi d'une allocation de fin d'année pour l'année 2015 au personnel communal (y compris le Directeur Général et le Directeur Financier). Décision.

Après en avoir délibéré, le Conseil prend, à l'unanimité, la résolution suivante :

Voir annexe.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Président lève la séance à 22.05 heures.

Le Secrétaire,

Le Président,

C. VANYSACKER.

G. DELEU.